EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN

sur la Promenade de l'Allée du Chêne

3e édition

Aubonne

Appel à candidatures

pour les artistes d'Aubonne et sa région

dans les disciplines de la peinture, du dessin et de l'illustration

Date limite d'inscription: 15 avril 2024

Téléchargez le dossier d'inscription sur
www.aubonne.ch/exposition-dart-contemporain
Mail: commission.culturelle@aubonne.ch

Commission Culturelle de la commune d'Aubonne

Exposition en vue de promouvoir la création artistique auprès du public
Candidatures ouvertes aux artistes amateurs et professionnels

Cahier des charges pour l'appel à candidature

Commune d'Aubonne

- La commune ne mandate pas, ne passe pas commande ; par conséquent aucune rémunération ne sera versée.

Par contre elle offre :

- La possibilité à un.e ou plusieurs artistes de se présenter. Elle propose une offre de visibilité.
- Promenade de l'Allée du Chêne.
- La mise à disposition de 15 panneaux recto-verso (pour 30 œuvres) carrés de 128/128 cm.
- L'impression des images sur autocollants non réutilisables et apposés sur les panneaux Alu-Dibond. L'impression et la pose sont faites par un professionnel, choisi par la commune.
- Le montage et démontage des panneaux et leur stockage hivernal.
- Au niveau publicitaire elle offre la visibilité sur son site internet www.aubonne.ch et sur le site de la SDA www.aubonne-tourisme.ch, ainsi que sur les supports de communication disponibles à ce moment-là. D'autres types de publicité, réseaux sociaux, flyers, affiches sont à la charge de l'artiste.
- L'organisation du vernissage avec apéritif.

D'autre part :

- D'entente avec l'artiste, la Commune fixe les dates de montage et démontage ainsi que celle du vernissage.
- Les autocollants sur lesquels les œuvres sont imprimées, et étant donné qu'ils ne sont réutilisables que s'ils restent sur le panneau Alu-Dibond, deviennent propriété de la Commune qui les détruira après leur arrachage. L'œuvre originale restant bien entendu propriété de l'artiste.
- En cas de dégâts sur les œuvres pendant la durée de l'exposition, la Commune n'a aucune obligation de remplacement. Elle statuera de cas en cas.
- La commune s'engage à ne pas exposer les panneaux en-dehors de la période définie.

L'Artiste

- Fournit jusqu'à 30 images en format PDF numérique à la résolution adéquate pour un agrandissement format mondial (90,5/128) et maximum de 128/128 cm

- S'engage à fournir son choix d'œuvres à la Commission Culturelle en format numérique ou sur papier au minimum 2 mois avant la date prévue de mise en place pour approbation.

- Ces œuvres seront adaptées à tous les publics. La Commune via la Commission Culturelle se garde le droit de refuser certaines œuvres.
  La décision de la Commission est sans appel et la sélection n'est pas motivée auprès des artistes dont aucune œuvre n'aurait été retenue

- Le ou les artistes seront présents lors du vernissage ainsi que lors de la mise en place sur le « terrain » ou tout au moins donnera l'ordre (s'il y a lieu) dans lequel la mise en place devra se faire.

- La publicité sera de sa responsabilité et à sa charge hormis ce qui est offert par la commune (voir plus haut).

Aubonne, février 2024

EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN
Sur panneaux le long de la Promenade de l'Allée du Chêne

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2024

à remplir et envoyer, avec les images des œuvres proposées, par wetransfer (https://www.wetransfer.com) ou par e-mail à l'adresse mail suivante: commission.culturelle@aubonne.ch

Date limite de candidature : 15 avril 2024

Coordonnées de l'artiste :

Civilité : ……..

Nom : ……..

Prénom : ……..

Date de naissance : ……..

Adresse : ……

Code Postal et ville : ……..

Téléphone : ……

Portable : ……

Email : ……..

Site Internet : ……

Candidature

Les domaines éligibles sont les arts visuels tels que la peinture, le dessin et l'illustration.

Domaine dans lequel est exercée l'activité artistique :

……

……

Description du parcours de l'artiste :

……

……

……

……

Œuvres proposées à envoyer par wetransfer (www.wetransfer.com) ou par lien vers des visuels des œuvres en ligne.

Oeuvre n 1
Titre……..
Materiaux……
Date…….

Oeuvre n 2
Titre……..
Materiaux……
Date…….

Oeuvre n 3
Titre……..
Materiaux……
Date…….

Oeuvre n 4
Titre……..
Materiaux……
Date…….

Oeuvre n 5
Titre……..
Materiaux……
Date…….

Oeuvre n…….
Titre……..
Materiaux……
Date…….

L'acte de candidature vaut acceptation de tous les items précisés dans le cahier des charges de l'appel à candidature.

Date et lieu :

Signature de l'artiste :